

**DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS**

Dossier suivi par Evelyne MACEDO  
☎ 05.55.51.47.28  
Fax 05.55.51.05.37  
[evelyne.macedo@ville-gueret.fr](mailto:evelyne.macedo@ville-gueret.fr)

Madame la Présidente  
Monsieur le Président

GUERET, le 09 octobre 2020

Objet : subvention municipale 2021  
P.J. : 1

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021 et afin de permettre à la commission compétente d'examiner les demandes de subventions, je vous transmets ci-joint **un dossier pré-imprimé à retourner, au plus tard, le 30 octobre 2020 délai de rigueur, à [mairie@ville-gueret.fr](mailto:mairie@ville-gueret.fr) ou à la Mairie de GUERET – Service Financier.**

Ce document doit vous permettre de formuler vos demandes à plusieurs titres :

- Pour une subvention « ordinaire », qui contribue à équilibrer le budget de fonctionnement de votre association ;
- Pour une subvention « exceptionnelle », qui contribue à réaliser un projet d'acquisition de matériels spécifiques, à organiser une manifestation au minimum d'envergure régionale ou tout autre projet spécifique de caractère exceptionnel ;

Je vous rappelle que la recevabilité de votre dossier est liée à :

- la présentation d'un compte de résultat détaillé (modèle joint ou document propre à votre association présenté à la dernière assemblée générale)
- l'élaboration d'un budget prévisionnel équilibré en dépenses et en recettes et faisant apparaître la ou les subventions sollicitées

Il vous appartient également de compléter les différents tableaux du dossier (encadrement, effectifs, déplacements...)

Je me permets de vous rappeler que la date du 30 octobre 2020 doit être impérativement respectée pour la prise en compte de votre demande afin que la Municipalité puisse s'engager à vos côtés pour une offre d'activités diversifiée et de qualité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président l'expression de ma considération distinguée.

Le maire,



Marie-Françoise FOURNIER